

Question parlementaire

La Flandre refuse de payer sa part sur le paiement de l'amende européenne sur les eaux usées

Question de Daniel Senesael à Philippe Henry, Ministre de l'environnement

Monsieur le Ministre,

En 2013, cela avait fait d'ailleurs l'objet de questions en commission, la Belgique, était condamnée à payer dix millions d'euros pour non-traitement des eaux usées.

En janvier, le Gouvernement fédéral s'est acquitté de cette dette, mais comme c'est une compétence régionale, évidemment, il va se retourner vers les trois régions. Or, hier, le Ministre-Président flamand a bien dit qu'il n'entendait pas intervenir dans le paiement de cette somme. Par ailleurs, à l'initial 2014 de notre budget, rien n'est prévu.

Trois questions : où en sont les concertations entre les trois régions ? A-t-on une idée du montant dont la Wallonie devra s'acquitter sur ces dix millions d'euros ? Et comment compte-t-on résoudre cette facture vis-à-vis du Fédéral ?

Réponse de Philippe Henry.

Cette question est évidemment très importante. Je voudrais d'abord dissiper un doute que M. Prévot laisse planer sur le fait que nous tenterions de résorber le retard. Il n'y a plus aucun retard wallon, comme il n'y a plus aucun retard non plus d'ailleurs en Flandre. Le problème c'est qu'il était normalement nécessaire de se mettre en ordre pour l'épuration des grandes agglomérations, celles de plus de 10 000 équivalents habitants, pour 1998 et que cela a seulement été le cas au début de cette législature.

Donc, tout le monde a été en retard, avec des calendriers différents et des rythmes différents. Effectivement, il est tout à fait désagréable d'entendre le Ministre-Président flamand déclarer qu'il considérait qu'il n'avait pas à participer à cette amende.

C'est tout à fait hors de question, bien entendu, pour la Wallonie d'accepter cette position puisqu'au moment de la date à laquelle il fallait être en ordre, personne ne l'était et qu'au moment de la première condamnation, c'est-à-dire en 2004, la Flandre était tout autant en retard que nous.

Après, ce qui se joue, c'est la répartition précise et là, forcément, il y a des contestations, des critères que chacun met sur la table, il va y avoir une discussion qui n'est pas encore finalisée.

Je voudrais d'abord vous rassurer sur le fait que l'amende a bien été payée début janvier par le Fédéral.

C'est ce qui avait été décidé en Comité de concertation de décembre puisque, sinon, nous nous exposions à des intérêts supplémentaires vis-à-vis de l'Union européenne. Cela, il n'en était évidemment question pour personne. Il est prévu maintenant qu'il y ait un accord entre les Régions, dont le Fédéral n'est que le notaire, d'ici le prochain Comité de concertation, au mois de février, pour avoir des critères précis de répartition.

C'est d'ailleurs une discussion qui est prise en charge directement par les ministres-présidents des différentes régions, dans la mesure où ce qui se joue, c'est la manière de gérer ce genre de situation au-delà du seul cas de cette condamnation. Il est très important de bien examiner la manière dont on répartit une amende dans une situation comme celle-là pour qu'à l'avenir, on puisse le gérer aussi selon les mêmes balises.

J'ai été très surpris de la déclaration unilatérale faite par le Ministre-Président flamand. Je pense qu'elle n'est pas de très bon augure dans la mesure où je la mets aussi à côté d'autres déclarations ou comportements du Gouvernement flamand. C'est la discussion que nous avons eue en fin d'année sur le burden sharing, c'est-à-dire que nous avons, en matière climatique, eu une discussion très importante, pilotée par la Wallonie puisque nous avons la présidence de la Commission Nationale Climat l'année dernière, sur les différents aspects du burden sharing climatique et, notamment, la répartition des revenus des enchères entre les différentes parties prenantes. Là, ce sont les régions et le Fédéral.

Ce dossier, qui a été négocié pendant des mois et qui était presque à l'aboutissement, est venu au Comité de concertation de décembre. Il a finalement bloqué parce que le Gouvernement flamand est venu avec une position qui a reculé par rapport aux discussions précédentes et avec une position très dure sans mandat de négociation. Nous n'avons malheureusement pas abouti sur ce dossier, notamment parce que le Gouvernement flamand a fait une déclaration qu'il savait inacceptable pour le Gouvernement fédéral principalement, mais aussi pour les autres Gouvernements, à savoir: « Le Gouvernement fédéral n'a pas à avoir le moindre euro des revenus de la mise aux enchères des quotas de CO2 puisque les compétences sont régionales » alors que nous savons aujourd'hui qu'il y a encore des compétences au niveau fédéral, notamment dans le transport.

Ces deux déclarations successives, unilatérales et très dures du Gouvernement flamand, j'imagine dictées par les agendas internes politiques flamandes internes et sans doute aussi externes au Gouvernement flamand, sont pour moi deux déclarations vraiment négatives dans la concertation interne belge. Elles ne sont pas de bon augure pour les prochains mois, sans doute encore plus difficiles dans la période électorale et peut-être pour l'après. J'espère en tout cas qu'il va y avoir, de ce point de vue, des positions plus nuancées qui pourront être prises par le Gouvernement flamand prochainement parce qu'il est évident que la Wallonie ne pourra pas accepter ni des positions inacceptables dans le cadre du burden sharing ni une position aussi inacceptable que celle qui consiste à dire que la Flandre ne paiera rien dans le cas de l'amende sur l'épuration des eaux des grandes agglomérations. C'est d'ailleurs tout à fait indéfendable à l'examen des faits.